

Schéma Régional des Carrières présentation 10.06.2015



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

Régionalisation des schémas des carrières

Mise en œuvre de la réforme

- Publication au JO du 26 mars 2014 de la loi « ALUR »
- Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015 nécessitant un décret d'application en Conseil d'État
- Entrée en application au 1^{er} janvier 2020 en métropole et Corse (1^{er} janvier 2025 outre mer)

Régionalisation des schémas des carrières

Mise en œuvre de la réforme

Jusqu'en 2025, deux dispositions législatives vont se chevaucher (permettre l'approbation des derniers SDC)

Au cours de cette phase transitoire :

- Un **projet de décret** relatif à la partie réglementaire des dispositions relatives aux schémas des carrières (art.R.515-2 à R.515-3 du C.Env. a été préparé

publication prévue pour le dernier trimestre 2015

- Une **nouvelle circulaire**, en remplacement de celle du 11/01/95, est en préparation pour venir préciser des définitions ou des éléments non réglementaires

Situation de la révision des SDC en région

Pays de la Loire

- 5 schémas départementaux des carrières de plus de 10 ans
- Sarthe :
 - révision engagée depuis 2006
 - présentation du projet départemental à la CDNPS à partir d'octobre 2015
- Maine-et-Loire :
 - révision engagée depuis fin 2010
 - Projet approuvé par la CDNPS le 12 juin 2014,
 - Enquête publique finie
 - Présentation version finale en CDNPS début juillet 2015
 - Arrêté du préfet de département et publication fin 2015

Travail en cours dans les trois autres départements : 2014

- Loire-Atlantique, Mayenne et Vendée
- les révisions n'ont pas été entreprises officiellement
- mise en place en 2014 (après information des CDNPS) de groupes de travail
 - collecte et exploitation des données économiques au titre de l'année 2012,
 - mise à jour des cartes de données pour les ressources disponibles avec l'appui du BRGM,
 - actualisation de l'ensemble des enjeux environnementaux et leur hiérarchisation

Préparation du futur schéma régional (2015)

- agrégation des données des GT départementaux sur le plan régional dans l'optique du futur schéma régional
- Lancement des analyses par département des transports de matériaux de carrière et leurs évolutions possibles
- Convention avec la CERC pour compléter les besoins en données économique pour le futur SRC
- La DREAL Pays de la Loire participe par ailleurs au GT national mis en place pour les granulats marins afin qu'il soient pris en compte dans les SRC comme ressources

Impact de la création d'un schéma régional des carrières pour les Pays de la Loire

- Tous les travaux des GT mis en place en 2014 et 2015 dans les départements 44, 53 et 85 seront intégrés dans le futur schéma régional
- La DREAL proposera début 2016, à monsieur le préfet de la région des Pays de la Loire, d'engager la mise en place du schéma régional suivant les dispositions réglementaires résultant du décret attendu (avec constitution d'un GT régional)
- Les schémas départementaux des carrières révisés du Maine-et-Loire et de la Sarthe resteront en vigueur jusqu'à la publication du futur schéma régional des carrières (au plus tard pour le 1^{er} janvier 2020)
- Les schémas départementaux des carrières des départements 44, 53 et 85 approuvés en 2001 et 2002 restent aussi en vigueur en attente du schéma régional